

5 Mode d'emploi du formulaire 5 «Analyse des effets»

But du formulaire:

- ▶ présenter clairement les bases utilisées pour l'évaluation des résultats et pour l'analyse des effets, afin de permettre à des tiers de les comprendre sans difficultés;
- ▶ mener un processus conduisant à des décisions claires en vue d'atteindre les objectifs convenus;
- ▶ mener l'analyse des effets de façon fondée et transparente.

Mode d'emploi

a) Profil minimal (y compris dangers naturels)

Le profil minimal a été précisé sur le formulaire 2 lors de l'aménagement de la placette témoin; on peut le transposer sans modification.

b) État 1, année 20__

L'état 1, autrement dit l'état initial, est aussi à reprendre du formulaire 2.

Le report de l'état 1 n'est pas une opération purement mécanique. Il s'agit également de se remémorer cet état aussi précisément que possible. Cette démarche représente une condition préalable importante pour l'analyse des effets. C'est pourquoi il faut aussi lire les remarques apportées au dos du formulaire 2 et examiner toutes les photos.

c) État 2, année 20__

L'état 2 est décrit au moment de l'analyse des effets. Il s'agit de relever toutes les caractéristiques retenues lors de la description de l'état initial. En outre, il faut y ajouter les caractéristiques apparues entre-temps, par exemple un recrut initial ou de nouvelles ouvertures.

Cette deuxième description de l'état doit être aussi précise et complète que la première, car elle représente à son tour la base de la prochaine analyse des effets.

d) Atteinte des objectifs

La colonne «Atteinte des objectifs» permet de préciser si les objectifs intermédiaires ont pu être atteints. Pour garantir un processus transparent, on reporte les objectifs intermédiaires formulés antérieurement sur le formulaire 2 dans la colonne prévue à cet effet dans le formulaire 5. Il est

important d'opérer ce transfert sans rien changer au libellé des objectifs.

Une fois le transfert effectué, l'état 2 (état actuel) est comparé avec l'objectif intermédiaire. Le résultat de cette comparaison est mentionné par «oui» ou par «non» dans la colonne «atteint?». L'important est ici de se décider pour «oui» ou pour «non». Si nécessaire, on peut ajouter une note de bas de page et apporter des commentaires au verso.

Le fait d'atteindre un objectif n'est pas encore une preuve que les mesures ont été efficaces. Mais l'information est importante pour l'analyse des effets et sert notamment à exercer la capacité à formuler des pronostics sur l'évolution. La personne qui vérifie périodiquement l'atteinte des objectifs développera une compétence croissante dans l'estimation du laps de temps demandé par divers types d'évolution.

e) Analyse des effets

L'analyse des effets permet de savoir si une mesure sylvicole donnée – ou le renoncement ciblé à des mesures – est efficace ou non. Le processus d'analyse lui-même demande à être exercé. Il prend naissance à travers le dialogue entre le gestionnaire et une autre personne compétente et se fonde sur les bases rassemblées dans le formulaire 5. Le processus est décrit dans le chapitre «Analyse des effets» (annexe 3). Les principaux résultats sont portés dans la colonne prévue à cet effet.

Si l'on veut plus tard comprendre pourquoi l'analyse des effets a conduit à tel ou tel résultat – afin d'intégrer ces éléments dans le dialogue sylvicole – il est utile de:

- a) noter les changements et leur ampleur (exemple: les pousses terminales des recrûs de sapins blancs sont en moyenne deux fois plus longues qu'en 1993).
- b) indiquer les causes des changements observés (exemple: nettement plus de lumière depuis l'éclaircie de 1995).

L'information la plus importante dans la colonne «Analyse des effets» est le résultat de cette analyse (exemple: l'intervention de 1995 a été efficace, la stimulation du rajeunissement de sapins blancs a réussi). En principe, les conclusions doivent être justifiées brièvement, mais clairement, au verso du formulaire 5. Les hésitations et les suppositions éventuelles doivent également y figurer.